

[Text]

We feel it would be better to leave it out. We would have to vote against it.

Mr. Wilbee (Delta): Is Mr. Stupich's concern covered under other areas of the act where habitat—

Mr. Roberts: Yes, sections 37 and 38 of the act deal with information requirements with respect to any work or undertaking that might have an impact on fish habitat.

• 1150

Amendment negatived

The Chairman: Shall clause 18 then carry?

Mr. Baker: Mr. Chairman, I wonder if the witnesses could now tell the committee if this means, as I read it, that a small boat fisherman who operates a boat by himself, catching groundfish, may now be required to give the sex of every fish he catches—and the number and size and weight.

Mr. Roberts: Mr. Chairman, the operative word is "may". This would allow the department to design the information requirements for each fishery to fit the circumstances surrounding each fishery. For instance, in a recreational fishery it is quite conceivable that we would want the fishermen to keep records of the size, sex and weight of each fish caught. The general intent is not to require all these things of all fishermen.

Clause 18 agreed to on division

Clauses 19 and 20 agreed to

Clause 21 agreed to on division

Clauses 22 and 23 agreed to

On clause 24

Mr. Stupich: I move that clause 24 of Bill C-74 be amended by striking out lines 24 and 25 and substituting the following:

control of fisheries, a fish habitat or the conservation and protection of fish or fish habitat

I think the reason is obvious: to bring in the habitat again, as I tried to do on the first amendment.

Mr. McCreath: Mr. Chairman, we think that is an acceptable amendment and we are prepared to support it.

Amendment agreed to

• 1155

Mr. McCreath: Mr. Chairman, before Mr. Stupich moves his further amendment, would he consider splitting it so that (i) and (j) can be dealt with separately?

Mr. Stupich: I will move (i) then, Mr. Chairman.

[Translation]

Nous estimons qu'il vaut mieux ne pas ajouter cette précision. Nous nous voyons dans l'obligation de voter contre.

M. Wilbee (Delta): En réponse à la préoccupation de M. Stupich, y a-t-il d'autres dispositions de la loi où l'habitat. . .

M. Roberts: Oui, les articles 37 et 38 de la loi exigent la fourniture de renseignements relativement à tout ouvrage ou à toute entreprise qui pourrait influencer sur l'habitat du poisson.

L'amendement est rejeté

Le président: L'article 18 est-il adopté?

M. Baker: Monsieur le président, les témoins pourraient-ils dire au comité si cela signifie qu'il est possible qu'on oblige maintenant le propriétaire d'un petit bateau de pêche, qui est seul sur son bateau et qui prend du poisson de fond, à dire le sexe de chaque poisson qu'il pêche, de même que la quantité, la taille et le poids?

M. Roberts: Monsieur le président, le mot clé ici est «peuvent». Cette disposition permettra au ministère de décider quels renseignements il faudra fournir pour chaque genre de pêche, selon les conditions pour chaque secteur. Par exemple, pour la pêche sportive, il se pourrait fort bien qu'on demande aux pêcheurs de tenir des dossiers de la taille, du sexe et du poids de chaque poisson qu'ils prennent. Nous ne voulons pas de façon générale exiger que tous les pêcheurs fournissent tous ces renseignements.

L'article 18 est adopté avec dissidence

Les articles 19 et 20 sont adoptés

L'article 21 est adopté avec dissidence

Les articles 22 et 23 sont adoptés

Article 24

M. Stupich: Je propose que l'article 24 du projet de loi C-74 soit modifié par substitution, aux lignes 14 à 16, page 18, de ce qui suit:

mouvoir la protection du poisson ou de l'habitat du poisson ainsi que la gestion et la surveillance judicieuses des pêches ou de l'habitat du poisson, les montants qu'il estime

L'objectif de cet amendement s'explique de lui-même. Je veux faire mention encore une fois de l'habitat, comme j'ai essayé de le faire dans le premier amendement.

M. McCreath: Monsieur le président, nous jugeons cet amendement acceptable, et nous sommes prêts à l'appuyer.

L'amendement est adopté

M. McCreath: Monsieur le président, avant que M. Stupich ne propose son deuxième amendement, je voudrais lui demander de le diviser pour que nous puissions examiner les alinéas i) et j) séparément.

M. Stupich: Dans ce cas, je proposerai l'alinéa i), monsieur le président.